

Le conseil en bref

Parc éolien. Le conseil émet un avis favorable à la création du parc éolien de Crénoirien, sous réserve de l'avis du commissaire enquêteur et dans le respect de la charte pour le développement éolien de la Cocopaq qui intègre, a priori, des mesures compensatoires pour les riverains, en cas de nuisances et de dévaluation des propriétés lors de leur vente.

Diagnostic eau. La commune était volontaire pour établir un diagnostic sur le réseau d'eau des bâtiments. Objectif : faire des économies en recherchant les fuites, puis en préconisant des solutions : remplacement de robinet, pose de réducteur de pression, de poussoir, de chasse trois-six litres...

Ces investissements varient de 7.684 € à 9.879 € selon les formules, ils seraient rentabilisés, selon les équipements, entre deux mois à 34 ans ; 28 % d'économie sont possibles sur une consommation actuelle qui est de 4.000 m³.

Subventions. 2.273 € pour des voyages pédagogiques des collégiens scaërois de Léo-Ferré (classe de mer et sortie à Pleumeur-Bodou), 105 € à l'Amicale des communaux et 1.072 € à l'Harmonie municipale.

Journée de solidarité. Cette journée de travail supplémentaire non rémunérée est destinée à financer des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées. Pour les agents communaux, il a

été décidé de répartir les sept heures correspondantes sur les 226 jours travaillés soit 1 minute et 51 secondes par jour ! L'opposition vote contre cette proposition « frisant le ridicule ».

Et aussi

La convention entre la Cocopaq et la commune pour le contrat de restauration-entretien des cours d'eau est reconduite.

Une autre convention est adoptée avec France Télécom pour l'enfouissement des lignes téléphoniques, rue Le Hamp.

M. Le Mieux représentera la commune au sein de l'office de tourisme communautaire (suppléante : Michèle Le Floc'h).

La commune va signer la charte du patrimoine et du développement, afin de compléter son dossier de demande de subvention régionale pour la pose de panneaux aux abords des chapelles et de la fontaine Sainte-Candide.

La commune s'engage à respecter le guide du conseil général relatif à la protection des ressources en eau.

Un nouveau règlement du service d'eau a été adopté relatif au règlement des factures suite aux fuites : chaque abonné doit surveiller son compteur.

Les élus scaërois émettent enfin le vœu que la Cecab renonce à son projet de fermetures de Boutet-Nicolas, à Rosporden.